

Automaticien(ne) de maintenance*

* Voir [Electromécanicien\(ne\) de maintenance](#) (Répertoire des métiers de la FPH, mars 2015).

Réaliser la maintenance des installations et les petites améliorations, dans son domaine de compétence.
Intervenir sur une chaîne de mesure, du capteur jusqu'à l'analyse des données.

INGÉNIERIE ET MAINTENANCE TECHNIQUE

INSTALLATION/MAINTENANCE - MATÉRIELS ET SYSTÈMES ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES ET AUTOMATISMES

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM

Niveau 4 (Bac)

CODE MÉTIER

20L50

RÉFÉRENTIEL

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Pôle emploi Code ROME : I1302 Installation et maintenance d'automatismes](#)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Décret no 91-45 du 14 janvier 1991](#)

FORMATION

BTS Mécanique et automatismes industriels (MAI) (24454)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 5 (Bac + 2, BTS, DUT)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'éducation nationale

VALIDEUR

Dispositif académique de validation des acquis (DAVA)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 25 août 1995](#)
-

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale et continue

En contrat d'apprentissage

En contrat de professionnalisation

ADMISSIBILITÉ

Etre titulaire d'un Baccalauréat professionnel en maintenance, d'un Baccalauréat S ou d'un Baccalauréat STI en génie électrotechnique ou en génie mécanique.

MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier et entretien.

JURY

Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels

PROGRAMME

DURÉE

2 ans

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

U1 Culture générale et expression
U2 Langue vivante
U3.1 Mathématiques
U3.2 Sciences physiques

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

U4.1 Dimensionnement
et validation des parties opératives
U4.2 Étude détaillée de la partie opérative
U5.1 Analyse et étude détaillée des fonctions de commande
U5.2 Choix technologiques et description de la réalisation de la partie commande
U6.1 Réalisation, test, intégration d'un système automatisé de production
U6.2 Spécifications et conception générale d'un système automatisé de production et de sa partie opérative
U6.3 Connaissance professionnelle de l'entreprise, exploitation d'un système automatisé de production.

FORMATION EN ENTREPRISE

4 semaines (1ère année)
2 semaines (2ème année)

ALLÈGEMENTS / DISPENSES

Les titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants sont dispensés des unités U1, U2 sous réserve que l'anglais ait été évalué dans le cadre du titre ou du diplôme permettant cette dispense :

- master
- titre d'ingénieur délivré par une école habilitée par la commission des titres d'ingénieur
- titre d'ingénieur diplômé par l'État.

Les titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants sont dispensés de l'unité U3.1 :

- master relevant des domaines scientifique ou technologique
 - titre d'ingénieur délivré par une école habilitée par la commission des titres d'ingénieur relevant des domaines scientifique ou technologique
 - titre d'ingénieur diplômé par l'État relevant des domaines scientifique ou technologique.
-

OBTENTION DU DIPLÔME

Avoir obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 aux épreuves terminales.

**Bac Pro Maintenance des équipements industriels (MEI)
(23684+31624)**

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 4 (Bac)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'éducation nationale

VALIDEUR

Dispositif académique de validation des acquis (DAVA)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 30 mai 2005](#)
-

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale et continue

En contrat d'apprentissage

En contrat de professionnalisation

ADMISSIBILITÉ

Après une 3ème.

MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier.

JURY

Présidé par un enseignant-chercheur, est composé :

- de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage
 - pour un tiers au moins de membres de la profession intéressée par le diplôme (employeurs et salariés en nombre égal).
-

PROGRAMME

DURÉE

3 ans

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

UE 4 Langue vivante
UE 51 Français
UE 52 Histoire-géographie
UE 6 Education artistique, arts appliqués
UE 7 Education physique et sportive
Unité facultative : hygiène, prévention, secourisme
Unité facultative : langue vivante

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

UE 11 Analyse et exploitation
de données techniques
UE 12 Mathématiques
et sciences physiques
UE 13 Travaux pratiques
de sciences physiques
UE 2 Epreuve de technologie. Analyse et préparation d'une activité de maintenance
UE 3 Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel
UE 31 Surveiller les équipements,
s'informer et rendre compte
UE 32 Intervention sur un
équipement mécanique
UE 33 Maintenance d'un
système automatisé

FORMATION EN ENTREPRISE

22 semaines (sur 3 ans)

OBTENTION DU DIPLÔME

Avoir obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.
Epreuves terminales ou Contrôle en Cours de Formation (CCF)

BTS Contrôle industriel et régulation automatique (Cira) (24478+31336)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 5 (Bac + 2, BTS, DUT)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'éducation nationale

VALIDEUR

Dispositif académique de validation des acquis (DAVA)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 8 septembre 1999](#)
-

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale et continue
En contrat d'apprentissage
En contrat de professionnalisation

ADMISSIBILITÉ

Etre titulaire d'un Baccalauréat STI en Génie électronique ou électrotechnique, d'un Baccalauréat STL en Physique de laboratoire et procédés industriels, d'un Baccalauréat S ou d'un Baccalauréat Professionnel option équipement et installation électrique.

MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier et entretien.

JURY

Présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité, il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.

PROGRAMME

DURÉE

2 ans

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

U1 Culture générale et expression
U2 Langue vivante

U3.1 Mathématiques
U3.2 Sciences physiques

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

U4 CIRA
U42 Automatismes et logique
U41 Instrumentation et régulation
U5 Épreuve pratique CIRA
U6 Épreuve professionnelle de synthèse

FORMATION EN ENTREPRISE

12 semaines (avec rapport de stage)

OBTENTION DU DIPLÔME

Avoir obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 aux épreuves terminales.

DUT Génie électrique, informatique industrielle (GEII)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 5 (Bac + 2, BTS, DUT)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'enseignement supérieur

VALIDEUR

Universités

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 20 juillet 1998](#)
-

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

[Programme Pédagogique National du DUT « Génie Electrique et Informatique Industrielle »](#)

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale et continue
En contrat d'apprentissage

ADMISSIBILITÉ

Etre titulaire d'un Bac Séries S, STI (Électronique, Électrotechnique) ou STL option physique.

MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier et entretien (et éventuellement test).

JURY

Enseignants et professionnels

PROGRAMME

DURÉE

2 ans

MODULES

UE1 Formation Scientifique et humaine (Mathématiques, Culture-Communication, Projet Personnel et Professionnel, Anglais, Physique, Modules complémentaires)

UE2 Génie Electrique (Fondements du Génie électrique, Électrotechnique et Électronique de Puissance, Électronique, Études et réalisations - Projets tutorés, Modules complémentaires)

UE3 Informatique des Systèmes Industriels (Informatique Industrielle, Électronique numérique, Synthèse logique, Automatique, Automatismes industriels et réseaux, Études et réalisations-Projets tutorés, Modules complémentaires)

UE41 Formation Professionnelle (Connaissance de l'entreprise, Automatismes industriels et réseaux, Études et réalisations-Projets tutorés, Modules complémentaires)

UE42 Stage (10 semaines minimum)

Modules Apprendre Autrement

OBTENTION DU DIPLÔME

Acquérir 120 crédits européens (30 par unité d'enseignement) au cours des 4 semestres, en obtenant au moins 10/20 de moyenne générale et au moins 08/20 dans chacune des UE pour valider un semestre.

DUT Génie industriel et maintenance (GIM) (31624)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 5 (Bac + 2, BTS, DUT)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'enseignement supérieur

VALIDEUR

Universités

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 29 août 1997](#)
-

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

[Programme Pédagogique National du DUT « Génie industriel et maintenance »](#)

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale et continue
En contrat d'apprentissage

ADMISSIBILITÉ

Etre titulaire d'un Baccalauréat (général, technologique, professionnel), et plus particulièrement d'un Bac S, STI (option génie mécanique, génie électronique et électrotechnique ou génie énergétique) ou STL (option physique de laboratoire et des procédés industriels), ou éventuellement d'un Bac pro industriel (maintenance, MEI, PSPA, EDPI, EEEEC).

MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier et entretien (et éventuellement test).

JURY

Enseignants et professionnels.

PROGRAMME

DURÉE

2 ans (2100 h + Stages)

MODULES

UE1 Formation Générale et Langage/FGL (Techniques d'expression et langue, Gestion et législation, Informatique et mathématiques, Organisation et méthodes de maintenance, Hygiène Sécurité Environnement Conditions de Travail)

UE2 Technologie et Maintenance en Electricité, Electronique, Electrotechnique, Automatique/TM3EA (Électricité, électrotechnique, électronique, Instrumentation et mesures, Automatique, régulation et asservissement, Informatique industrielle, Etude et maintenance des Installations (composants, production, distribution, méthodes de diagnostic), Sécurité et Habilitation)

UE3 Technologie et Maintenance en Mécanique et Thermique/TMMT (Science des matériaux (matériaux usuels : propriétés, contrôle, mécanismes de dégradation ; lubrifiants ; effluents). Travail des matériaux (usinage, soudage, chaudronnerie/tuyauterie...), Mécanique générale (composants et organes usuels, méthodes de diagnostic). Mise en oeuvre des composants mécaniques (manutention, montage/démontage, lignage, essais...), Mécanique des fluides, thermique et thermodynamique (réseaux d'eau, de vapeur, d'air comprimé, échanges de chaleur, production d'énergie, hydraulique et pneumatique), Etudes des installations industrielles, Sécurité)

FORMATION EN ENTREPRISE

10 semaines minimum (avec rapport de stage)

OBTENTION DU DIPLÔME

Acquérir 120 crédits européens (30 par unité d'enseignement) au cours des 4 semestres, en obtenant au moins 10/20 de moyenne générale et au moins 08/20 dans chacune des UE pour valider un semestre.

DUT Génie mécanique et productique (GMP) (23554+23654+31632)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 5 (Bac + 2, BTS, DUT)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'enseignement supérieur

VALIDEUR

Universités

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 29 août 1997](#)
-

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

[Programme Pédagogique National du DUT
Génie Mécanique et Productique](#)

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale et continue
En contrat d'apprentissage

ADMISSIBILITÉ

Etre titulaire d'un Baccalauréat (général, technologique, professionnel), et plus particulièrement d'un Bac S toutes options, SI et SVT, STI GM, ou éventuellement d'un Bac Pro.

MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier et entretien (et éventuellement test).

JURY

Enseignants et professionnels.

PROGRAMME

DURÉE

2 ans (2100 h + stage)

MODULES

UE1 Formation Scientifique (Mathématiques - Statistiques, Dimensionnement Des Structures(DDS), Mécanique, Science Des Matériaux (SDM), Informatique)

UE2 Formation technologique (Ingénierie Mécanique en Conception de produits, Production, Méthodes, Métrologie, Electricité Electronique Automatisme)

UE3 Formation générale et managériale (Expression - Communication, Langues étrangères, Projet Personnel et Professionnel et Métiers, Management, Adaptation)

UE4 Activités de synthèse (Projet, Stage)

FORMATION EN ENTREPRISE

10 semaines minimum (avec rapport de stage)

OBTENTION DU DIPLOME

Acquérir 120 crédits européens (30 par unité d'enseignement) au cours des 4 semestres, en obtenant au moins 10/20 de moyenne générale et au moins 08/20 dans chacune des UE pour valider un semestre.

STATUT ET ACCÈS

Corps des personnels ouvriers

STATUT DANS LA FPH

Catégorie C

Grades

- Ouvrier principal de 1ère classe (10 échelons)
 - Ouvrier principal de 2ème classe (12 échelons)
 - Agent d'entretien qualifié (11 échelons)
-

MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

Concours externe sur titres

Organisé par l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet des ARS

Conditions

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou d'une qualification reconnue équivalente, ou d'une certification inscrite au RNCP délivrée dans une ou plusieurs spécialités, ou d'une équivalence délivrée par la commission, ou d'un diplôme au moins équivalent (liste arrêtée par le ministre chargé de la santé)
 - Pour les candidats à un emploi dans la spécialité « conduite de véhicules », être titulaire des permis de conduire de catégories A, B, C ou D.
-

Concours interne

Organisé par l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet des ARS

Conditions

- Etre fonctionnaire ou contractuel de la FPH, de la FPT, de la FPE, militaire ou agent en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale
 - Compter au moins 1 an d'ancienneté de service public
-

Inscription à un tableau annuel d'avancement

Etabli après sélection par examen professionnel

Conditions

- Avoir atteint le 4^{ème} échelon du grade d'agent d'entretien qualifié
 - Compter au moins 3 ans de services effectifs dans le grade
-

Inscription à un tableau annuel d'avancement

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Conditions

- Avoir atteint le 6^{ème} échelon du grade d'agent d'entretien qualifié
 - Compter au moins 5 ans de services effectifs dans le grade
-

Détachement ou intégration directe

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

Conditions

- Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable, apprécié au regard des conditions de recrutement ou du niveau des missions
-

Pour les Agents d'entretien qualifiés

Inscription sur une liste d'aptitude

Organisé par le directeur de l'établissement

Liste établie dans chaque établissement par l'autorité investie du pouvoir de nomination, après examen d'un dossier et audition publique du candidat par une commission

Dispositif du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État (PACTE)

Quota : 20 % des postes ouverts

Détachement ou d'intégration directe

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

Conditions

- Aucune condition de titre ou diplôme
 - Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable, apprécié au regard des conditions de recrutement ou du niveau des missions
-

ÉVOLUTION DANS LA FPH

Au grade d'ouvrier principal de 1^{ère} classe

Inscription à un tableau annuel d'avancement établi au choix par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Conditions

- Avoir atteint le 6^{ème} échelon du grade d'ouvrier de 2^{ème} classe
 - Justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans le grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emploi de la catégorie C ou dans un grade équivalent
-

Au grade d'agent de maîtrise

Concours interne sur titres ouvert dans une ou plusieurs spécialités complété d'une ou plusieurs épreuves organisé dans chaque établissement accessible

Condition

- Justifier d'au moins 3 ans de services publics

OU

Inscription sur la liste d'aptitude établie par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Conditions

- Avoir atteint le 3^{ème} échelon dans le grade d'ouvrier professionnel qualifié
- Justifier d'au moins 6 ans de services publics effectifs dans le grade

Quota : maximum 1/3 des titularisations prononcées dans le grade d'agent de maîtrise (décompte et répartition au niveau du département)

Au grade de technicien hospitalier

Inscription sur une liste d'aptitude après examen professionnel

Condition

- Justifier de 7 ans de services publics dans les corps de la maîtrise ouvrière, des personnels ouvriers et des dessinateurs

OU

Inscription sur une liste d'aptitude établie par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Condition

- Justifier d'au moins 9 ans de services publics corps de la maîtrise ouvrière, des personnels ouvriers et des dessinateurs
-

Au grade de technicien supérieur hospitalier de 2^{ème} classe

Sélection par un examen professionnel

Conditions

- Avoir atteint le 3^{ème} échelon d'un grade du corps de la maîtrise ouvrière et des dessinateurs, ou du grade d'ouvrier principal de 2^{ème} classe ou du grade d'ouvrier principal de 1^{ère} classe
 - Justifier d'au moins 11 ans de services publics
-

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Structures

- Etablissement de soins (hôpital, clinique)
- Bureau d'études et d'ingénierie
- Entreprise industrielle
- Fabricant assembleur
- Société de services

Conditions

- Travail par roulement, les fins de semaine, jours fériés, de nuit
 - Possibilité de déplacements et d'astreintes
 - Port d'équipements de protection (chaussures de sécurité, gants, ...)
-

LIENS PROFESSIONNELS

- [Association française des ingénieurs et responsables de maintenance \(AFIM\)](#)

MOBILITÉ